



**Déclaration de la délégation marocaine
à la 60ème session de la Conférence Générale de l'AIEA
26-30 septembre 2016**

prononcée par M. Mohamed Slaoui, Chargé d'Affaires a.i.

27 septembre 2016

**Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

1- Introduction

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter au nom de la délégation marocaine, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette 60^{ème} session de la Conférence Générale et vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation.

Permettez-moi également, de féliciter, au nom de mon pays, Saint- Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines ainsi que la République Islamique de Gambie pour leur admission en tant qu'Etats membres de l'AIEA. L'adhésion de nouveaux Etats Membres au sein de l'AIEA est un gage de la pertinence des activités multidimensionnelles de cette organisation pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ma délégation souhaiterait saisir cette occasion, pour saluer le Directeur Général de l'Agence, M. Yukia Amano, et l'assurer de l'appui du Maroc à son action et aux efforts qu'il déploie à la tête de l'Agence dans le but de renforcer le rôle de celle-ci, et de mettre l'énergie nucléaire au service de la paix et du développement durable dans le monde.

Monsieur le Président,

Cette session de la Conférence Générale est notamment marquée par le 60^{ème} anniversaire de la création de l'AIEA. Cette année est l'occasion d'engager une réflexion profonde sur les six dernières décennies de l'existence de cette Agence ainsi que de se projeter dans l'avenir afin de bâtir, ensemble, le modèle que nous voulons et le rôle voulu pour cette Agence dans ce contexte.

Permettez-moi en l'occurrence de partager avec vous ces quelques réflexions :

2. Coopération Technique et Applications nucléaires

Monsieur le Président,

La vision des fondateurs de l'AIEA était de promouvoir la paix, le bonheur et le bien-être par l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire si bien résumée par la boutade : « Atoms for Peace and Development ». Nous pouvons affirmer, sans risque de nous tromper après soixante ans d'existence, que les activités de l'AIEA répondent bien à cette vision, notamment à travers son programme de coopération technique ainsi que le travail continu des experts de l'AIEA et ceux des Etats Membres, dans le développement de la science et des techniques nucléaires au service de la paix et du développement durable.

Le Maroc, qui accorde un intérêt particulier au Programme de coopération technique, estime que c'est un instrument important pour le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, et sa bonne mise en œuvre, essentielle à nos yeux, contribue de manière importante au développement durable des Etats membres en développement, conformément à l' Article IV du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

C'est pour cela que notre pays, qui contribue de manière régulière au Fonds de Coopération Technique et honore le paiement de ses Coûts de Participation Nationale, estime que cette coopération devrait bénéficier d'un financement sûr, prévisible et durable pour une meilleure concrétisation des projets de coopération technique.

Ces activités sont, de l'avis de notre délégation, d'autant plus importantes qu'elles contribuent à promouvoir pour ne pas dire réhabiliter l'image de l'Agence qui continue d'être qualifiée par les médias et l'opinion public par la terminologie négative de « watchdog » ou de gendarme du nucléaire.

Ainsi, au lendemain de l'adoption de l'Agenda de 2030 pour le développement durable et les Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le 60^{ème} anniversaire de l'Agence est une opportunité propice pour asseoir son rôle dans l'atteinte de ces objectifs ambitieux.

A cet égard, ma délégation se félicite du thème du Forum scientifique de cette année qui portera sur la contribution des techniques nucléaires aux objectifs de développement durable, et auquel ma délégation compte participer activement, par une importante allocution sur la COP22.

Monsieur le Président,

Mon pays aura le privilège d'abriter, en novembre prochain, à Marrakech, la 22^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP22). En tant que présidence montante, le Maroc a fait des préoccupations et des attentes des pays en développement sa principale priorité lors de cette conférence, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à travers une approche ambitieuse pour les objectifs de l'adaptation, de l'atténuation et du financement, tout en focalisant nos efforts sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Le Maroc est convaincu du rôle important de l'énergie et des applications nucléaires pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, notamment dans des domaines tels que l'alimentation, l'agriculture et l'eau. Ainsi, la participation de l'AIEA à la COP22 est une merveilleuse opportunité pour promouvoir son rôle dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du développement durable.

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite de son partenariat exemplaire avec l'Agence et la remercie pour les efforts déployés dans le développement de la science, technologie et applications nucléaires à des fins pacifiques.

Ce partenariat a mené à la mise en place des infrastructures et des capacités humaines qui ont permis au Maroc de mettre à profit, de manière optimale et dans une vision d'amélioration continue, les applications nucléaires dans des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la santé, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et la nutrition.

Grâce au soutien de l'AIEA, le Maroc a développé une expertise nationale dans ces différents domaines, et en particulier dans la gestion des ressources en eau. En effet, l'AIEA a désigné cette année le Centre National de l'Energie, des Sciences et Techniques Nucléaires (CNESTEN) en tant que Centre Collaboratif de l'AIEA dans la gestion des ressources en eau. Cette distinction, de très haut niveau, confirme le progrès considérable du CNESTEN dans le domaine de l'hydrologie isotopique et assoit son rôle de leader et d'expert à l'échelle internationale. Le CNESTEN continuera ainsi à soutenir la mise en œuvre des projets de coopération technique de l'AIEA à l'échelle mondiale

Monsieur le Président,

S'agissant de l'Accord de coopération africaine sur la Recherche, le Développement et la Formation relative à la Science et la Technologie Nucléaires, connu sous le sigle «AFRA.», le Maroc réitère son engagement et sa ferme volonté pour mettre en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, les différentes actions et programmes inscrits dans ce cadre. Le Maroc a donné cette année son accord pour son adhésion au 6^{ème} terme de l'AFRA, qui a pris effet à compter d'avril dernier.

En tant que Président d'AFRA cette année, le Maroc a continué de démontrer son attachement et sa contribution au renforcement des capacités des pays africains à travers notamment l'organisation de nombreux stages de formation et visites scientifiques au profit de 19 pays africains, outre les stagiaires accueillis dans le cadre de la formation « Post Universitaire sur la sûreté et le contrôle des sources de rayonnements » (PGEC). A cet égard, notre pays demeure disponible pour partager son expérience en matière d'applications nucléaire à des fins pacifiques, et ce avec tous les pays africains, notamment francophones, dans le cadre de la coopération sud-sud et triangulaire.

En effet, le Maroc abrite aujourd'hui quatre centres régionaux désignés par AFRA, des centres d'excellence régionaux qui, grâce à l'appui scientifique et technique de l'Agence, permettent le renforcement des capacités et le partage des connaissances au niveau régional, dans les domaines de la formation en radioprotection, la cancérologie, la nutrition et la gestion des ressources en eau.

3. Energie nucléaire

Monsieur le Président,

Ma délégation plaide pour une coopération renforcée avec l'AIEA en vue de faciliter l'accès des pays du Sud qui le désirent, à l'énergie électronucléaire, à travers une assistance dans le renforcement des capacités en la matière et le développement des infrastructures répondant aux normes internationales.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique à l'horizon 2030, le Royaume du Maroc a accueilli en octobre 2015 une mission INIR « Integrated Nuclear Infrastructure Review », visant à effectuer une évaluation globale des capacités nationales nucléaires nécessaires à un programme électronucléaire, dont le rapport final a été remis aux autorités marocaine en février dernier.

Mon pays se félicite des résultats concluants du rapport, qui relèvent notamment la conformité du cadre législatif nucléaire marocain aux standards internationaux, ainsi que les atouts et les acquis du Maroc en termes de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine nucléaire, en particulier le développement de ressources humaines.

Nous remercions l'Agence pour ses recommandations objectives et constructives à l'issue de cette mission, ainsi que pour son soutien dans leur mise en œuvre effective, notamment à travers la mise en place d'un Plan d'action intégré.

4. Sûreté et Sécurité Nucléaires

Monsieur le Président,

Ma délégation salue les efforts de l'Agence à tirer les leçons de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima et Daiichi, y compris à travers la publication en 2015 de son Rapport à ce sujet et des cinq volumes techniques. Ma délégation encourage l'AIEA à continuer à s'appuyer sur ces rapports, sur le Plan d'action sur la sûreté nucléaire de 2011 et sa mise en œuvre, ainsi que la « Déclaration de Vienne », en vue de définir la stratégie de sûreté nucléaire et radiologique et de sûreté du transport et des déchets de l'Agence.

Monsieur le Président,

Parallèlement au développement des techniques et applications nucléaires et radiologiques, notre pays a continuellement œuvré à actualiser et renforcer son cadre législatif et réglementaire conformément à ses engagements internationaux en matière de sûreté et sécurité nucléaires.

C'est ainsi que le 22 août 2014, la loi n°142-12, relative à « la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) », a été adoptée.

Cette nouvelle loi a permis à notre pays de se hisser au niveau des normes et orientations de sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques, et d'être ainsi, en conformité avec les traités et conventions internationaux signés par notre pays en la matière.

En application de cette loi, un Directeur a été nommé à la tête d'AMSSNuR, qui a tenu, le 16 septembre, 2016, sa première réunion du Conseil d'Administration, présidée par le Chef du gouvernement. Selon sa vision stratégique 2017-2021, AMSSNuR a pour objectif de s'ériger en tant qu'organisme réglementaire indépendant, efficace, crédible et transparent, en mesure de développer et maintenir une infrastructure nationale de sûreté et sécurité nucléaires, durable et conforme aux engagements internationaux du Royaume du Maroc. En outre, AMSSNuR vise également à bâtir et maintenir la confiance du public dans la sûreté et sécurité des applications nucléaires et d'offrir une plateforme de coopération régionale en Afrique pour le partage des connaissances.

Monsieur le Président,

S'il est vrai que la sûreté et sécurité nucléaires relèvent de la responsabilité nationale des Etats, cela ne devrait pas occulter leur dimension transfrontalière et la responsabilité collective qui en découle. C'est ainsi que le Maroc, a toujours encouragé la multiplication des efforts régionaux et internationaux dans le but du renforcement des systèmes de sûreté et sécurité nucléaires dans le monde.

Dans cet esprit, le Maroc abritera en octobre 2016, en coopération avec l'AIEA, la réunion finale du Réseau méditerranéen de sûreté de transport des matières radioactives, qui permettra de renforcer la coopération régionale ainsi que l'échange d'expérience et d'expertise en la matière entre les pays de la Méditerranée.

Le Maroc s'emploie, également, à promouvoir une solide culture de sûreté et sécurité nucléaires au niveau national et régional, en organisant des ateliers au profit des étudiants et professionnels nationaux et internationaux. A titre d'exemples Cinq universités marocaines sont actuellement des membres actifs du Réseau international de l'AIEA en matière d'éducation en sécurité nucléaire (INSEN), dont le Maroc assure actuellement la présidence.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de leur coopération bilatérale en matière de sécurité nucléaire, le Maroc et l'Espagne ont organisé, avec le soutien de l'AIEA, l'exercice « Gate To Africa » à travers lequel les deux pays ont testé leur capacité de coordination, par la simulation d'une riposte à un acte terroriste lors du transport d'une source radioactive du port d'Algésiras dans le Sud de l'Espagne au port Tanger-Med dans le Nord du Maroc. Les résultats et les recommandations de cet exercice réussi seront présentés lors de la Conférence Internationale de l'AIEA sur la Sécurité nucléaire prévue du 5 au 9 décembre 2016 à Vienne.

A ce sujet, le Maroc se réjouira de participer à cette conférence internationale majeure qui sera l'occasion de promouvoir l'engagement politique, accroître la sensibilisation et maintenir l'élan sur le renforcement de l'architecture mondiale de la sécurité nucléaire.

Monsieur le Président,

Le Maroc se félicite de l'entrée en vigueur, le 8 mai de cette année, de l'Amendement de 2005 de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), que le Maroc a ratifiée en octobre 2015. Il est maintenant important de maintenir nos efforts en vue de l'universalisation de cet instrument juridique essentiel dans le renforcement de la sécurité nucléaire au niveau mondial.

Notre pays a également pris part aux quatre Sommets sur la Sécurité Nucléaire, et se félicite qu'ils ont confirmé le rôle et la place centrale de l'AIEA dans le renforcement de l'architecture internationale de sécurité nucléaire et son rôle de premier plan dans la coordination des activités de sécurité nucléaire entre les organisations internationales et autres initiatives internationales, ainsi que dans l'assistance technique fournis aux Etats Membres qui le demandent.

5. Non-prolifération

Le Maroc, qui a toujours appelé au renforcement des capacités de vérification de l'Agence, réitère ses engagements en matière de vérification. Ainsi, ma délégation souhaite rappeler que le Maroc a signé un Accord de garanties généralisées avec l'Agence et a ratifié le Protocole additionnel, lui permettant de mener de manière complète et crédible ses activités de vérification conformément à la Mission dont elle est investie par le TNP.

Monsieur le Président,

L'Agence joue un rôle primordial dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, à travers ses activités de vérification. Il importe de rappeler que le système de garanties de l'Agence est un instrument essentiel du régime de non-prolifération.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que le Royaume du Maroc a toujours encouragé toutes les actions en faveur du désarmement total et l'instauration d'un monde exempté d'armes nucléaires, ainsi que de la mise en place d'un système de vérification crédible sous les auspices de l'Agence.

Nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant qu'Etat Partie au TNP, de contribuer aux efforts et aux initiatives visant à limiter la prolifération des armes de destruction massive de par le monde. Et à ce titre, une entrée en vigueur rapide du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN) qui est un instrument essentiel dans le régime de Non-prolifération, revêt aujourd'hui un caractère urgent et pressant.

6. Moyen Orient

Monsieur le président,

En tant qu'Etat partie au TNP, le Maroc ne peut que déplorer que la mise en œuvre de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, n'ait connu aucun progrès depuis plusieurs années. Nous déplorons également qu'Israël continue de s'entêter obstinément à ne pas adhérer au régime de non-prolifération et ne pas soumettre toutes ses installations et activités nucléaires aux garanties de l'Agence.

L'adhésion d'Israël au TNP est essentielle pour l'instauration de la paix. Sa persistance à refuser d'adhérer à ce Traité constitue un obstacle sérieux à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient et l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région.

Nous félicitons l'Etat de Palestine pour son adhésion au TNP en 2015 ainsi que pour les efforts entrepris cette année pour signer un Accord de garanties généralisées.

En outre, mon pays regrette profondément le report de la Conférence de 2012 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen Orient, ainsi que l'absence de consensus sur un document final à la Conférence d'Examen du TNP de 2015, ne permettant pas d'avancer dans notre objectif commun de mettre en place une ZEAN au Moyen Orient.

Dans ce contexte, nous encourageons vivement le Directeur Général de l'AIEA, à entreprendre toutes démarches utiles visant à faire toute la lumière sur la question des capacités nucléaires israéliennes et nous invitons les Etats Membres à se joindre à ses efforts afin d'atteindre cet objectif au service de la paix et de la sécurité internationales tant recherché par tous.

Nous appelons à la communauté internationale pour qu'elle prenne sérieusement en considération et d'une manière juste et équitable, les préoccupations liées au déploiement d'armes nucléaires dans le Moyen Orient. Le Maroc se dit prêt à contribuer aux efforts déployés dans le cadre de l'Agence pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient.

A la veille de la première réunion préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020, une réflexion profonde est nécessaire sur la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient. Il y va de la crédibilité du régime de non prolifération qui, comme nous le savons, ne réside pas uniquement dans sa capacité à dévoiler les activités nucléaires non déclarées, mais également et surtout dans son application juste, universelle et globale pour l'instauration et le renforcement de la confiance entre les Etats voisins.

7. Conclusion

Monsieur le président

Comme à son accoutumée, ma délégation entend contribuer avec enthousiasme à aux travaux de la conférence. Elle participera activement aux débats et aux échanges sur les nombreux sujets et les thématiques qui y seront évoqués tout en espérant vivement que nos travaux débouchent sur les compromis nécessaires en vue de permettre à l'Agence de s'acquitter de ses missions conformément à son Statut.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès aux travaux de notre conférence.